

Le 11 février 2013

M. Derek Sullivan
Shoal Point Energy Ltd.
3^e étage, 189, rue Water
St. John's (T.-N.-L.) A1C 1B4

Monsieur Sullivan,

Objet : Modification apportée à l'évaluation environnementale du programme
 de forage exploratoire à la baie de Port-au-Port

Le 8 janvier 2013, Shoal Point Energy (SPE) a remis à C-TNLOHE une modification à l'évaluation environnementale du programme de forage exploratoire à la baie de Port-au-Port de 2007 et à l'addenda à l'évaluation environnementale du programme de forage exploratoire à la baie de Port-au-Port de 2007 pour le programme de forage exploratoire/de délimitation de la zone côtière à la zone extracôtière à Shoal Point, dans la péninsule de Port-au-Port. La modification a pour but de décrire et d'évaluer les activités de stimulation près du trou de forage (fracturation hydraulique) et d'accroître la portée temporelle de l'évaluation originale.

Ce rapport a été envoyé le 10 janvier 2013 à des ministères et organismes gouvernementaux pour obtenir leurs renseignements et commentaires, en demandant une réponse pour le 11 février 2013. Depuis cette date, le ministère de l'Environnement et de la Conservation de Terre-Neuve-et-Labrador a avisé SPE qu'à la suite de l'examen des activités proposées de SPE, on a déterminé que le projet nécessite un examen environnemental en vertu de la loi *Environmental Protection Act, SNL 2002, cE- 14.2* et qu'il doit être enregistré en vertu de cette loi.

Nous sommes d'avis que les commentaires de certains ministères et organismes pourraient ne pas être accessibles avant la progression du processus à T.-N.-L. et, par conséquent, nous prolongeons la période de commentaires sur la modification jusqu'à nouvel ordre.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions à ce sujet.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Copie originale signée par E. Young

Elizabeth Young
Agente de l'évaluation de l'environnement

c.c D. Burley
B. Cleary